

## RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ENFANT :

NOM et Prénom : ..... date de naissance : .....

Ecole : ..... Classe 2024/2025 : ..... SIESTE  oui  non  
 au choix

## RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE REPRÉSENTANT LÉGAL :

NOM et Prénom : ..... Qualité : .....

Adresse : .....

Téléphone : Mère : ..... Père : .....

Adresse mail : ..... @ .....

Cochez les temps où votre enfant sera inscrit : Journée avec repas ou ½ journée avec ou sans repas

4 SEPTEMBRE			11 SEPTEMBRE			18 SEPTEMBRE			25 SEPTEMBRE		
MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI

2 OCTOBRE			9 OCTOBRE			16 OCTOBRE		
MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI

6 NOVEMBRE			13 NOVEMBRE			20 NOVEMBRE			27 NOVEMBRE		
MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI

4 DECEMBRE			11 DECEMBRE			18 DECEMBRE		
MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI

8 JANVIER			15 JANVIER			22 JANVIER			29 JANVIER		
MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI

5 FEVRIER			12 FEVRIER		
MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI

5 MARS			12 MARS			19 MARS			26 MARS		
MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI

2 AVRIL			9 AVRIL			30 AVRIL		
MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI

7 MAI			14 MAI			21 MAI			28 MAI		
MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI

Vacances d'Automne : du 19/10/24 au 3/11/2024  
 Vacances de Noël : du 21/12/2024 au 05/01/2025 ALSH FERMÉ  
 Vacances d'Hiver : du 15/02/2025 au 02/03/2025  
 Vacances de Printemps : du 12/04/2025 au 27/04/2025  
 Vacances d'été : du 05/07/2025 au 14/08/2025

4 JUIN			11 JUIN			18 JUIN			25 JUIN		
MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI

2 JUILLET		
MATIN	REPAS	APRES MIDI

**SORTIES & INTERVENANTS**  
 Des sorties (ou intervenants) seront organisées ponctuellement dans l'année  
 -  
 Supplément selon quotient familial

L'inscription devra être retournée à **10 GRAND RUE à LA VILLE DIEU DU TEMPLE (82290)** ou à **enfance-lvdt.stp@lecgs.org**. Les inscriptions se feront dans la limite des places disponibles.

Toute modification (inscription ou annulation) devra être signalée **48 H AVANT LA DATE RÉSERVÉE**. (Toute absence sera facturée sauf sur présentation d'un certificat médical).

Fait à .....

Signature :

Le ...../...../.....

## HORAIRES ET LIEUX D'ACCUEILS DES MERCREDIS (à respecter pour le bon déroulement des activités) :

L'accueil de loisirs ouvre de 7h30 à 18h30. Les enfants sont accueillis dans les locaux de l'école JULES FERRY de La Ville Dieu du Temple (entrée côté maternelle entre le stade et la salle des fêtes).

### Accueil des enfants :

**Matin** : 7h30 – 9h30

**Midi** (avant le repas) : 11h30 – 12h00

**Après -midi** (après le repas) : 13h30 – 14h00

**Soir** : 16h30 – 18h30

## CONDITIONS D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025 :

- ☞ Être âgés de 3 à 11 ans
- ☞ Être scolarisé et/ou domicilié sur les communes de La Ville Dieu du Temple et Saint Porquier
- ☞ Les familles doivent fournir **obligatoirement et pour chaque(s) enfant(s)** un dossier d'inscription. (Commun pour l'ALAE et l'ALSH – distribué à la rentrée dans les cartables) avec :

- La fiche de renseignement et la fiche sanitaire dûment complétées et signées par les parents.
- Un contrat d'inscription signé par les parents (**⚠** *exemplaire bleu à conserver par la famille*),
- Un document attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations : **photocopie du carnet de santé**.
- Le coupon d'approbation du règlement intérieur signé (Joint au présent règlement)
- Une attestation de la CAF mentionnant votre **Quotient Familial – septembre 2024** (A défaut votre dernier avis d'imposition) ou de la MSA.

**En l'absence, en début d'année, des documents nous permettant de déterminer le Quotient Familial (Cf. article 4), le tarif maximum sera automatiquement appliqué.**

## TARIFS DES MERCREDIS :

QUOTIENT FAMILIAL Janvier 2024	ENFANT INTÉRIEUR TERRITOIRE Scolarisé et/ou domicilié sur les communes de LVDT et de STP (OU CONVENTIONNÉ)			ENFANT EXTÉRIEUR		
	Journée	½ journée	½ journée avec repas	Journée	½ journée	½ journée avec repas
0 - 400	7 €	3 €	5 €	9 €	5 €	7 €
401 - 600	8 €	3.5 €	6 €	10 €	6 €	8 €
601 - 900	9 €	4 €	7 €	11 €	6.50 €	8.50 €
901 - 1200	10 €	4.50 €	8 €	13 €	7 €	9.50 €
1201 - 1500	12 €	5 €	9 €	15 €	8 €	10 €
1500 et plus	15 €	6 €	10 €	18 €	10 €	12 €

**⚠** *Le tarif des activités proposées en sus de l'accueil de loisirs extrascolaires (sorties, intervenants) seront précisées sur les plaquettes d'information*

## FACTURE ET RÈGLEMENT :

La facturation est établie une fois le mois écoulé, sur la base des fréquentations et des réservations (ALSH).

Ces factures, selon le choix indiqué sur le dossier d'inscription, sont fournies (autour du 10 du mois qui suit) soit via les cartables sous format papier soit disponibles dans votre espace personnel via le portail famille.

Le règlement s'effectue à l'ordre de **LE&C Grand Sud** par chèque, par espèces, chèques vacances ou chèques emploi service prépayés, papier ou e-CESU. Le portail famille permet également le paiement en ligne par Carte Bleue pour un montant supérieur à 10 €.

**⚠** *Les paiements en espèces, chèque ANCV et chèque emploi service prépayés, doivent se faire exclusivement auprès de l'équipe de direction de l'Accueil de Loisirs fréquenté par votre (vos) enfant(s), en main propre et contre reçu.*